



CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. DHONT Jean-Pierre, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme LE NEEL Shirley, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick

Pouvoirs : Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18



Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 33 puis elle procède à l'appel nominal des élus et indique les pouvoirs. Elle constate que les conditions de quorum sont remplies pour que le conseil municipal délibère valablement.

ORDRE DU JOUR

POINT UNIQUE

Délibération n°2023/14 : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

VU le décret N° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et notamment l'article 4 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT que pour la commune de Fontenay, le nombre de délégués titulaires est fixé à 5 et que le nombre de suppléants est fixé à 3 ;

COMPOSITION DU BUREAU :

Madame le Maire indique à l'ouverture du scrutin que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés :

- M. LUCAS Marc,
- Mme LEGRAS Evelyne

et les deux membres présents les plus jeunes :

- Mme LE NEEL Shirley,
- Mme BOUILLER Virginie

ainsi que le Maire en tant que Président.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS :

Il est procédé au vote sans débat comme le stipule l'arrêté préfectoral et à bulletins secrets

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18

La liste **MIEUX VIVRE ENSEMBLE** a obtenu **13 voix**

La liste **FONTENOIS AVANT TOUT** a obtenu **5 voix**

Sont désignés délégués titulaires :

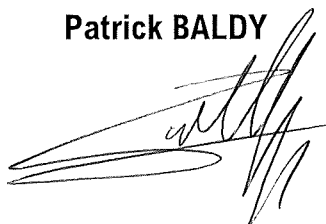
- M. CORRE Daniel,
- Mme MICK RIVES Valérie,
- M. BALDY Patrick,
- Mme JOURDAN Patricia,
- M. FONSECA David

Sont désignés délégués suppléants :

- M. LUCAS Marc,
- Mme MARECHAL Laura,
- Mme MARCHE Séverine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance à 21 h 03.

La Secrétaire de séance,
Patrick BALDY



Le Maire,
Valérie MICK RIVES

